

MDxHealth

MDxHealth
Société Anonyme
Tour 5 GIGA - Avenue de l'Hôpital 11
4000 Liège, Belgique
TVA BE 0479.292.440 RPM Liège

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 mai 2013

Ce jour, le 31 mai 2013, a lieu une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme MDxHealth, à l'adresse suivante: Airport Meeting Center, Brussels Airport, Boite 75, 1930 Zaventem, Belgique.

I. COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée est ouverte à 10h20 par Jan Groen, né à Amersfoort le 1 décembre 1959, domicilié à 1213 SE Hilversum (Pays-Bas), Eikbosserweg 276, administrateur, Président faisant fonction, le Président du conseil étant empêché.

Le Président faisant fonction désigne Monsieur Jean Scelso, en qualité de secrétaire.

L'assemblée désigne comme scrutateurs: Monsieur Francis Ota et Monsieur Rudi Mariën.

Les personnes précitées constituent ensemble, le bureau de la présente assemblée.

En outre, les administrateurs suivant de la Société sont présents: Messieurs Jan Groen et Rudi Mariën. Mesdames Karin L. Dorrepaal et Ruth Devenyns, ainsi que Messieurs Edward L. Erickson, Mark Myslinski, et Raphaël Wisniewski n'ont pas pu se libérer.

II. EXPOSÉ DU PRÉSIDENT FAISANT FONCTION

A. Ordre du jour

Le Président faisant fonction entame la réunion et expose que la présente assemblée a été convoquée afin de délibérer et de décider des points suivants contenus dans l'ordre du jour:

1. Rapports sur les comptes annuels

Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

2. Approbation des comptes annuels

Communication, discussion et approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Proposition de résolution: *Approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.*

3. Rapports sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

4. Comptes consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

5. Décharge des administrateurs et du commissaire

Décharge des administrateurs et décharge du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Proposition de résolution: *Vote séparé accordant la décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice social.*

6. Rapport de rémunération

Communication et discussion du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Proposition de résolution: *Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.*

7. Nomination d'administrateurs

Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. Le Dr. Rudi Pauwels a les compétences requises pour servir en tant qu'administrateur au conseil d'administration de MDxHealth. En effet, le Dr. Pauwels est pharmacien et a travaillé comme chercheur au Rega Instituut for Medical Research à Leuven, Belgique, se concentrant principalement sur la recherche et le développement de médicaments anti-HIV - un certain nombre d'entre eux ayant été approuvés et introduits sur le marché - et le développement d'outils diagnostics destinés à permettre un traitement HIV personnalisé. En outre, il a cofondé plusieurs sociétés biotech telles que Tibotec, Virco, Galapagos Genomics et Biocartis en 2007, et a reçu plusieurs prix pour ses initiatives scientifiques et entrepreneuriales.

Proposition de résolution: *Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide, suite à la fin du mandat de Karin Dorrepaal en tant qu'administrateur de la*

société, de nommer, conformément aux statuts, Dr. Rudi Pauwels en tant qu'administrateur de la société, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Edmond de Rothschild Investment Partners (représentée par M. Raphaël Wisniewski) et de ne pas nommer, pour le moment, d'administrateur pour le remplacer.

Vu l'expiration du mandat des administrateurs cités ci-après et tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter les résolutions suivantes, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. Pour de plus amples renseignements concernant les administrateurs proposés et leur curriculum vitae, veuillez vous référer à la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise incluse dans le Document d'Inscription 2012 de la société.

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, de: (i) Gengest BVBA (représentée par M. Rudi Mariën) en qualité d'administrateur non exécutif de la société; (ii) Dr. Jan Groen en tant qu'administrateur exécutif de la société; et (iii) M. Mark Myslinski en tant qu'administrateur indépendant de la société, ce dernier répondant aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à la disposition 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, et suite à l'expiration du mandat de M. Edward Erickson en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Greenlands Consulting LLC, dont le siège social est situé 108 West 13th Street, Wilmington, Delaware 19801 (représentée par M. Edward Erickson) en tant qu'administrateur indépendant de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016. Greenlands Consulting LLC et son représentant répondent aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés et de l'article 2.3 du Code belge de Corporate Governance.

8. Rémunération des administrateurs

Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante.

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale des actionnaires approuve en tant que rémunération annuelle des administrateurs de la société que chaque administrateur ait droit à un montant annuel fixe de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), excepté le président du conseil d'administration qui aura droit à un montant fixe de trente-cinq mille euros (EUR 35.000), le président du comité d'audit qui aura droit à un montant annuel fixe de trente mille euros (EUR 30.000) et le président du comité de nomination et de rémunération qui aura droit à un montant fixe annuel de vingt-huit mille euros (EUR 28.000). Un tel montant brut n'inclut pas les warrants octroyés à ces administrateurs en vertu de tout plan d'intéressement de la société.

B. Convocations

Le Président faisant fonction déclare que conformément à l'article 533 du Code des sociétés les convocations pour la présente assemblée, dans lesquelles l'agenda susmentionné était repris, ont été publiées 30 jours avant l'assemblée dans :

- le Moniteur belge du 30 avril 2013;
- Le Soir du 30 avril 2013;

L'assemblée confirme ceci. Ces pièces seront conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

Le Président faisant fonction déclare que, conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés, les titulaires des titres nominatifs, les administrateurs et le commissaire de la société ont été convoqués 30 jours avant l'assemblée:

- le 30 avril 2013 en ce qui concerne les titulaires des actions nominatives;
- le 30 avril 2013 en ce qui concerne les titulaires des warrants nominatifs;
- le 30 avril 2013 en ce qui concerne les administrateurs et le commissaire.

Les pièces afférentes à ces convocations sont à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en Annexe A et conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

En outre, la convocation à l'assemblée ainsi que la documentation relative à l'assemblée générale ainsi que les informations requise par le Code des sociétés ont été mises à disposition du public sur le site web de la Société (www.mdxhealth.com) à partir du 30 avril 2013.

La Société n'a reçu aucune requête, telle que décrite dans le Code des sociétés d'actionnaires qui, seul ou ensemble avec d'autres actionnaires, détiennent au moins 3% des actions existantes de la Société, de placer des éléments additionnels sur l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et/ou de proposer des projets de résolutions liés à des éléments qui ont été ou doivent être inclus dans l'ordre du jour. La date d'enregistrement de l'assemblée générale des actionnaires était le vendredi 17 mai 2013, à minuit (00h00, Heure d'Europe Centrale, GMT+1). Conformément à la législation applicable, seules les personnes détenant des titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée seront en droit de participer à l'assemblée, et, le cas échéant, de voter à l'assemblée générale des actionnaires.

C. Registre et liste des participants

Le Président faisant fonction déclare que, conformément au Code des sociétés, un registre a été préparé dans lequel l'information suivante sera incluse pour tout actionnaire ayant exprimé son souhait de participer à l'assemblée générale des actionnaires : (i) son nom et son adresse ou l'adresse de son siège social, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et avec lequel le détenteur a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale des actionnaires et (iii) une description des documents qui indiquent qu'il détenait des actions à la date d'enregistrement. Ledit registre, dûment signé par les membres du bureau, sera annexé au présent procès-verbal en Annexe B et conservé dans les livres de la Société

Le Président faisant fonction déclare que, en outre, une liste de présence a été établie qui mentionne (i) l'identité et l'adresse des personnes qui participent à la présente assemblée en tant qu'actionnaires, et en cas de représentation, l'identité de tant le mandant que le mandataire, et (ii) le nombre d'actions avec lesquelles cette ou ces personnes prennent part au vote. Ladite liste de présence, dûment signée



par les membres du bureau, ainsi que les procurations afférentes, seront annexées au présent procès-verbal en Annexe C et conservées dans les livres de la Société.

Le Président faisant fonction déclare que la liste de présence susmentionnée mentionne également: (i) les administrateurs et le commissaire qui sont présents à l'assemblée, et (ii) les titulaires respectifs des warrants émis précédemment par la société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence susmentionnée est signée par les administrateurs et le commissaire présents à la réunion. Elle est également signée par les titulaires respectifs de ces warrants ou leur(s) représentant(s) respectif(s) et indique, outre leur identité, le nombre et la nature des warrants détenus par eux. Les éventuelles procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence comme indiqué ci-dessus.

Le commissaire de la société, BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL, est représenté à la présente assemblée par Monsieur Bert Kegels, réviseur d'entreprises.

Le registre et la liste de présence sont présentés au bureau, et sont par la suite fermés, paraphés et signés par les membres du bureau. Le registre et la liste de présence seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Tous les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société présents ou représentés à l'assemblée repris dans le registre et les listes mentionnées ci-dessus ont respecté les formalités afin d'être admis à l'assemblée générale conformément aux statuts de la Société, au Code des sociétés et tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée générale.

Les certificats et les procurations seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

D. Admission à l'assemblée

Le Président faisant fonction constate que les actionnaires suivants, détenteurs d'actions au porteur, ou d'actions dématérialisées, n'ont pas déposé au siège de la société, leur(s) action(s), ou le cas échéant, le certificat confirmant le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement, au plus tard le sixième jour ouvrable précédant l'assemblée, comme prescrit aux termes de l'article 36 des statuts de la société:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Président faisant fonction constate que les actionnaires suivants n'ont pas déposé leur procuration au siège de la société, comme indiqué dans la convocation à la présente assemblée et conformément à l'article 37 des statuts de la société:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les actionnaires qui se sont conformés aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société afin d'être admis à la présente assemblée décident d'admettre chacun des actionnaires précités à la présente assemblée et de les autoriser à prendre part aux votes portant sur les points énoncés dans l'ordre du jour.

Le Président faisant fonction constate que les personnes suivantes, tiers à la société, ont émis le souhait d'assister également à l'assemblée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

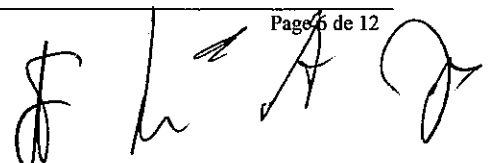
Les actionnaires présents ou représentés décident d'admettre chacune des personnes susmentionnées à l'assemblée, étant entendu que ces personnes sont admises aux fins d'assister à l'assemblée seulement, et qu'elles ne pourront pas prendre part aux votes sur les points énoncés à l'ordre du jour et n'auront pas non plus la faculté de poser des questions à cet égard.

E. Présence

Le Président faisant fonction expose que le capital social de la société est fixé à **20.351.568,70 EUR** et est représenté par **25.513.440** actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/25.513.440^{ième} du capital social de la société.

Il apparaît de la liste de présence que les titulaires de 9.810.159 actions, soit 38,45% de l'ensemble des actions de la société, sont présents ou valablement représentés.

Le Président faisant fonction indique à l'assemblée que puisque l'ordre du jour ne contient que des points et des propositions de résolutions qui n'entraînent pas de modifications des statuts, le vote de ces points et résolutions ne nécessite qu'une majorité simple.



F. Droits de vote

Actions

Le Président faisant fonction expose qu'en vertu de l'article 545 du Code des sociétés nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a déclaré possession et en a dument informé la Société, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 514 ou 515, alinéa premier, du Code des sociétés.

Conformément à l'article 515 du Code des sociétés, et l'article 14 des statuts, les seuils pertinents sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%).

Pour tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, il est établi que ceux-ci peuvent voter pour l'ensemble des titres qu'ils ont déclaré détenir ou déposés par eux.

Warrants

Le Président faisant fonction expose que conformément à l'article 537 du Code des sociétés les titulaires de warrants émis par la Société, peuvent participer à la présente assemblée, mais avec voix consultative seulement.

III. CONSTATATION DE LA COMPOSITION VALABLE DE L'ASSEMBLÉE

Ces faits ont été vérifiés par les membres de l'assemblée et constatés établis par ceux-ci. L'assemblée se déclare valablement composée et compétente pour délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour.

IV. QUESTIONS

Suite à la présentation susmentionnée, il est donné à l'assemblée l'opportunité de poser des questions relativement aux documents présentés à l'assemblée et aux points repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

V. DÉLIBÉRATION ET RÉOLUTIONS

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée générale procède à la délibération des points énoncés dans l'ordre du jour.

1. Rapports sur les comptes annuels

Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces rapports ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe D.

2. Approbation des comptes annuels

Communication, discussion et approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces comptes annuels (non consolidés) ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie des comptes annuels (non consolidés) soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

Résolution: Approbation des comptes annuels (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

3. Rapports sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces rapports ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

4. Comptes consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces comptes annuels consolidés ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces comptes annuels consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 soit annexée au présent procès-verbal en Annexe G.

5. Décharge des administrateurs et du commissaire

Décharge des administrateurs et du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Résolution: Vote séparé accordant la décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 pour l'exercice de leur mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

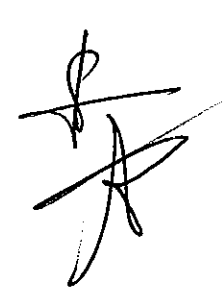
6. Rapport de rémunération

Communication et discussion du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Résolution: Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

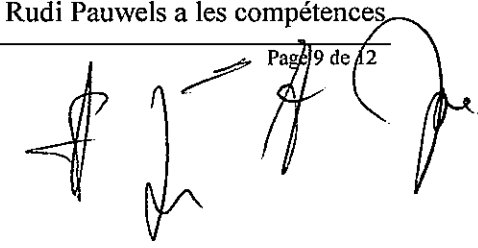
Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: ~~9.810.159~~ 9,383,337
- (c) voix contre ladite résolution: ~~0~~ 426,822
- (d) abstentions: 0



7. Nomination d'administrateurs

Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. Le Dr. Rudi Pauwels a les compétences



requis pour servir en tant qu'administrateur au conseil d'administration de MDxHealth. En effet, le Dr. Pauwels est pharmacien et a travaillé comme chercheur au Rega Instituut for Medical Research à Leuven, Belgique, se concentrant principalement sur la recherche et le développement de médicaments anti-HIV - un certain nombre d'entre eux ayant été approuvés et introduits sur le marché - et le développement d'outils diagnostics destinés à permettre un traitement HIV personnalisé. En outre, il a cofondé plusieurs sociétés biotech telles que Tibotec, Virco, Galapagos Genomics et Biocartis en 2007, et a reçu plusieurs prix pour ses initiatives scientifiques et entrepreneuriales.

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide, suite à la fin du mandat de Karin Dorrepaal en tant qu'administrateur de la société, de nommer, conformément aux statuts, Dr. Rudi Pauwels en tant qu'administrateur de la société, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Edmond de Rothschild Investment Partners (représentée par M. Raphaël Wisniewski) et de ne pas nommer, pour le moment, d'administrateur pour le remplacer.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

Vu l'expiration du mandat des administrateurs cités ci-après et tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter les résolutions suivantes, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. Pour de plus amples renseignements concernant les administrateurs proposés et leur curriculum vitae, veuillez vous référer à la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise incluse dans le Document d'Inscription 2012 de la société.

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, de: (i) Gengest BVBA (représentée par M. Rudi Mariën) en qualité d'administrateur non exécutif de la société; (ii) Dr. Jan Groen en tant qu'administrateur exécutif de la société; et (iii) M. Mark Myslinski en tant qu'administrateur indépendant de la société, ce dernier répondant aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à la disposition 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

Proposition de résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, et suite à l'expiration du mandat de M. Edward Erickson en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Greenlands Consulting LLC, dont le siège social est situé 108 West 13th Street, Wilmington, Delaware 19801 (représentée par M. Edward Erickson) en tant qu'administrateur indépendant de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2017 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016. Greenlands Consulting LLC et son représentant répondent aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés et de l'article 2.3 du Code belge de Corporate Governance.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

8. Rémunération des administrateurs

Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante.

Résolution: Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale approuve en tant que rémunération annuelle des administrateurs de la société que chaque administrateur ait droit à un montant annuel fixe de vingt-cinq mille euro (EUR 25,000), excepté le président du conseil d'administration qui aura droit à un montant fixe de trente cinq mille euro (EUR 35,000), le président du comité d'audit qui aura droit à un montant annuel fixe de trente mille euro (EUR 30,000), et le président du comité de nomination et de rémunération qui aura droit à un montant fixe annuel de vingt-huit mille euro (EUR 28,000). Un tel montant brut n'inclut pas les warrants octroyés à ces administrateurs en vertu de tout plan d'intéressement de la société.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

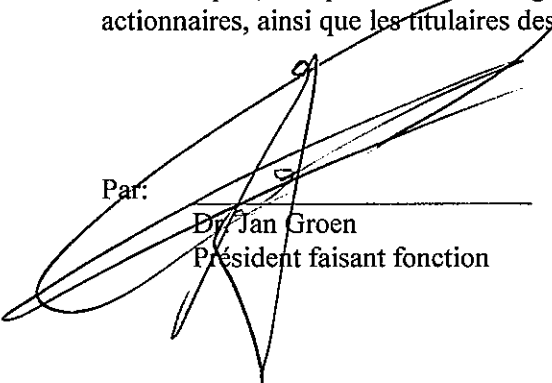
- (a) votes prononcés: 9.810.159, soit 38,45 % du capital social
- (b) voix pour ladite résolution: 9.810.159
- (c) voix contre ladite résolution: 0
- (d) abstentions: 0

* * *

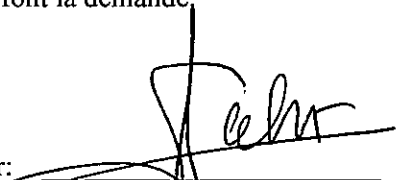
Considérant que plus aucun autre point ne doit être abordé, l'assemblée générale ordinaire est suspendue à 10h40 heures.

Suite à quoi, les présentes sont signées par tous les membres du bureau, le commissaire, et les actionnaires, ainsi que les titulaires des warrants, qui en font la demande,

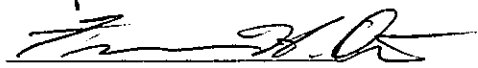
Par:


 Dr. Jan Groen
 Président faisant fonction


Par:


 Monsieur Jean Scelso
 Secrétaire

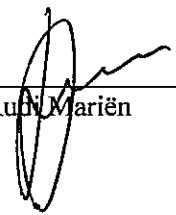
Par :

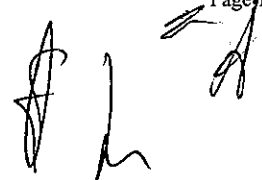

 Monsieur Francis Ota
 Scrutateur

Par:

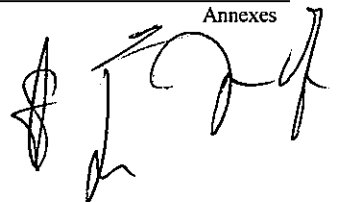

 BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL
 représentée par Monsieur Bert Kegels,
 réviseur d'entreprises
 Commissaire

Par :

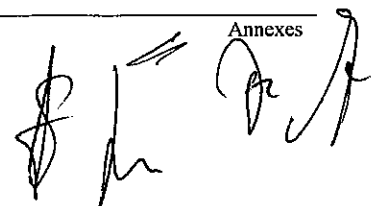

 Monsieur Rudy Mariën
 Scrutateur



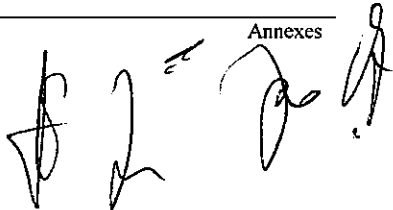
**ANNEXE A: PIÈCES AFFÉRENTES AUX CONVOCATIONS DES TITULAIRES DES TITRES NOMINATIFS,
DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, located in the bottom right corner of the page.

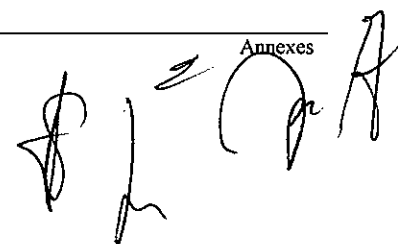
ANNEXE B: REGISTRE

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature and several smaller initials.

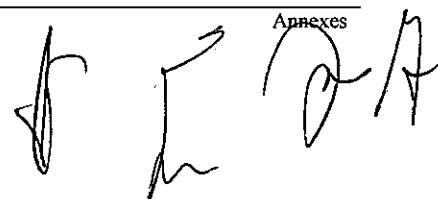
ANNEXE C: LISTE DE PRÉSENCE - PROCURATIONS

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature, a smaller signature, and several initials.

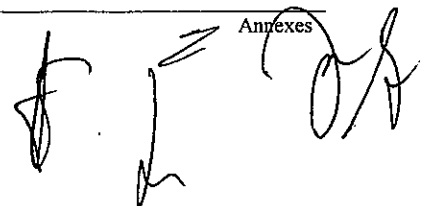
**ANNEXE D: COPIE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT DU
COMMISSAIRE RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR
L'EXERCICE SOCIAL CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized 'A' and other illegible marks.

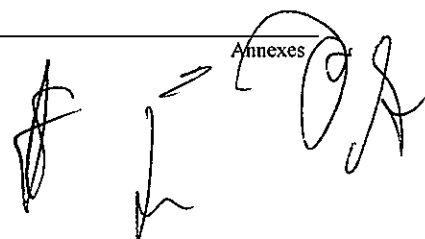
**ANNEXE E: COPIE DES COMPTES ANNUELS (NON CONSOLIDÉS)
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Handwritten signatures and initials in black ink, including a stylized signature on the left, a signature with a horizontal line underneath in the middle, and a signature with a large 'A' on the right.

**ANNEXE F: COPIE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT
ANNUEL DU COMMISSAIRE RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE
SOCIAL CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Handwritten signatures and initials in black ink, located at the bottom right of the page. There are three distinct signatures or sets of initials.

**ANNEXE G: COPIE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE
SOCIAL CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature and several smaller initials.